

SESSION 2022

**CONCOURS EXTERNE
CAPES ET CAFEP**

Section
ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

*L'épreuve s'appuie sur un dossier de documents textuels et/ou visuels, imprimés ou en ligne.
Elle se déroule en deux parties successives.*

*Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé.
Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques.*

Durée : 6 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique
(y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.
De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet et consignes	page 2
Corpus d'œuvres (4 documents)	pages 3 à 6
Document issu de la recherche (1 document)	page 7

Barème et notation

L'épreuve est évaluée sur 20 points :

- chaque partie est notée sur 10 points.

Attendus

Première partie :

- repérer, à partir du corpus d'œuvres, et situer dans l'espace et le temps des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, esthétiques, culturels, sociétaux, etc.) explicitement liés au sujet et à l'axe de travail qui l'accompagne, en tenant compte également du document issu de la recherche ;
- enrichir l'argumentation de références précises (artistiques, historiques, théoriques, etc.) et pertinentes autres que les œuvres du corpus fourni ;
- justifier le choix d'au moins deux documents de ce corpus d'œuvres, analysés de manière méthodique au regard de la réflexion sous-tendue par le sujet ;
- dégager, sur la base de ce travail, des problématiques susceptibles de nourrir un projet d'enseignement en arts plastiques.

Deuxième partie :

- justifier explicitement l'ancrage du projet de séquence dans une des problématiques dégagées dans la première partie de l'épreuve ;
- élaborer, structurer et argumenter des apprentissages opérants au regard de l'axe de travail imposé pour cette deuxième partie de l'épreuve ;
- choisir précisément un niveau de classe dans le cycle défini par le sujet et le justifier au regard de la progressivité des apprentissages ;
- relier le projet de séquence aux compétences travaillées du programme retenues à dessein.

Sujet

« Lumière »

Consignes :

Pour chacune des deux parties de l'épreuve, le candidat produit un écrit structuré et argumenté relevant de la forme dissertée.

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

- **Axe de travail :** dimension artistique de la lumière (approches techniques, expressives, matérielles, perceptives).

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

- **Axe de travail :** à partir d'une pratique sensible, visée et place de la composante culturelle des apprentissages (articulation, importance, modalité, temporalité).
- **Données contextuelles obligatoires :**

Programmes du cycle 4	Classe entière	Plusieurs séances d'1 heure
-----------------------	----------------	-----------------------------

Remarques :

La rédaction peut s'accompagner de croquis et de schémas pour enrichir les analyses et démonstrations conduites.

Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse des documents tels qu'ils se présentent dans ce dossier.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPES de l'enseignement public

Concours

E B E

Section/option

1 8 0 0 E

Epreuve

1 0 2

Matière

9 3 1 2

CAFEP/CAPES de l'enseignement privé

Concours

E B F

Section/option

1 8 0 0 E

Epreuve

1 0 2

Matière

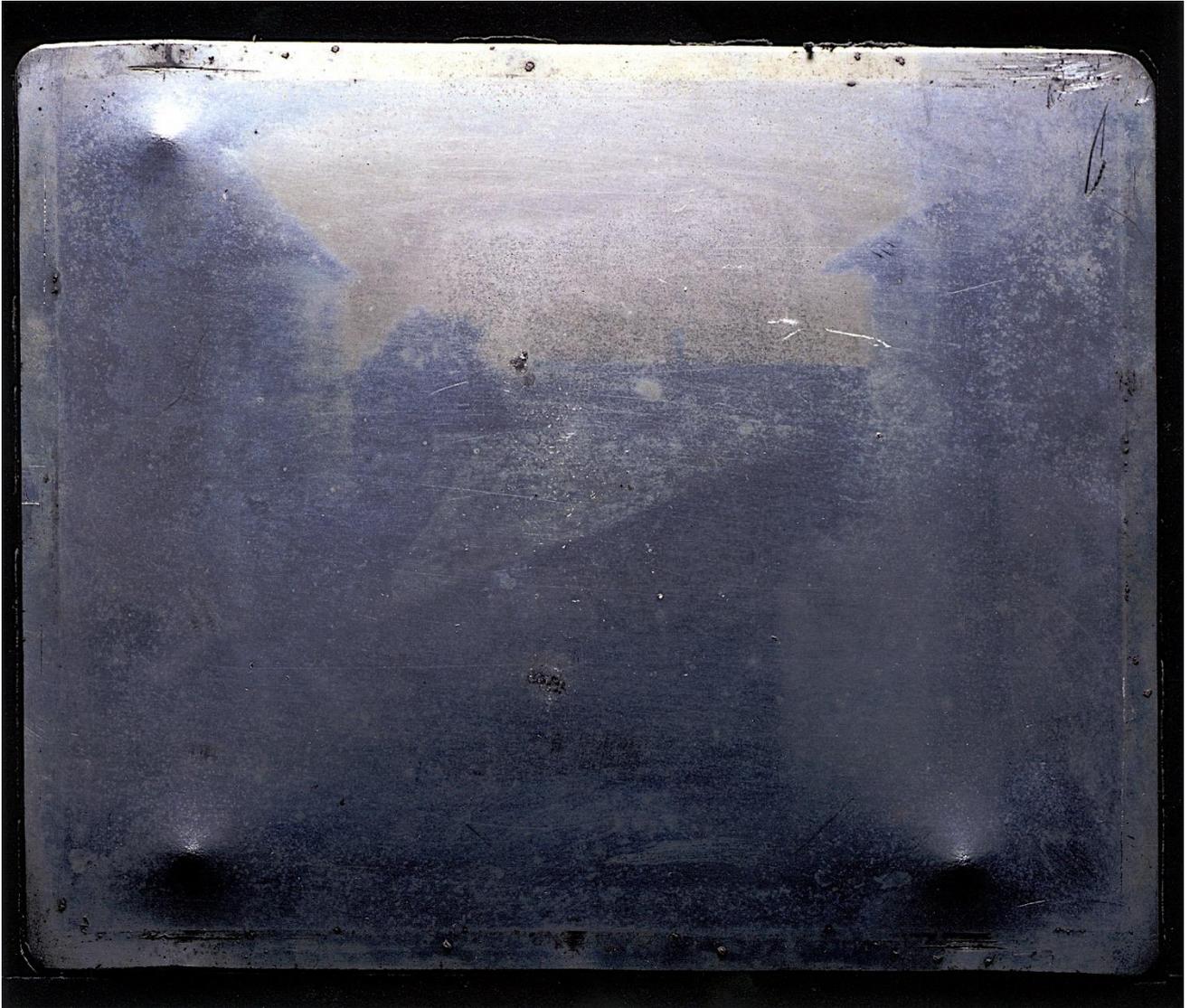
9 3 1 2

Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve)

Document 1

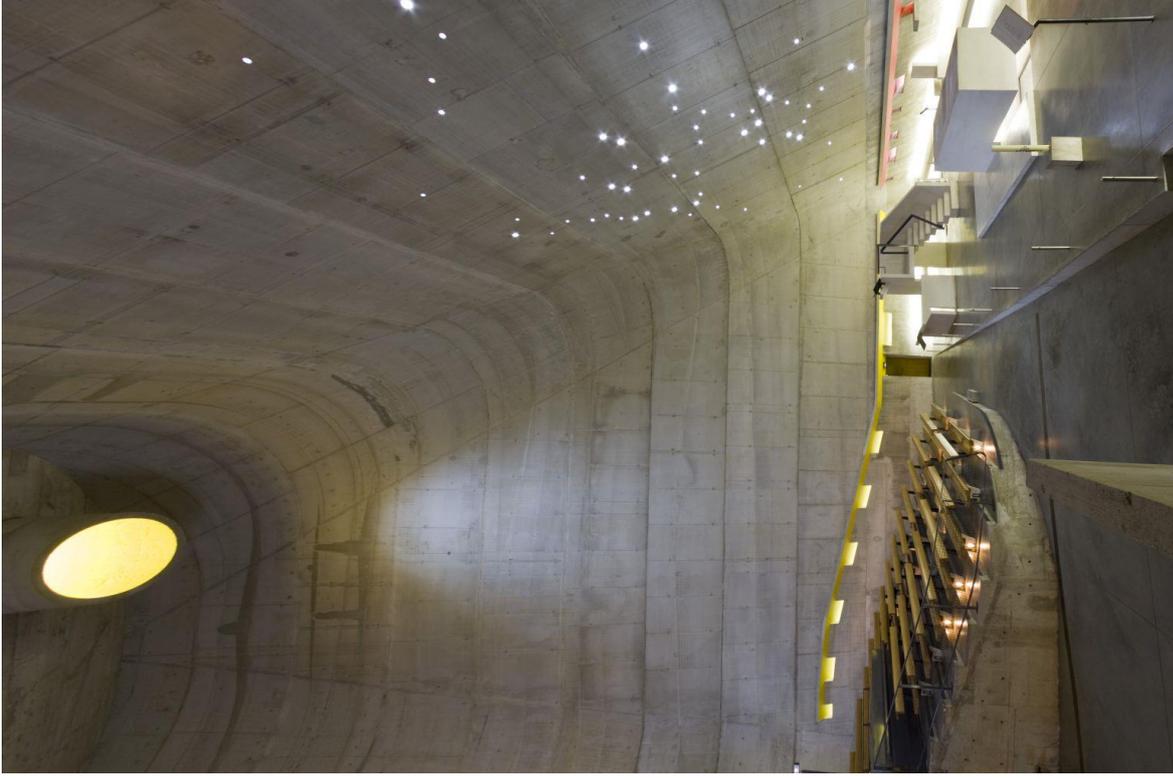


Lorenzo COSTA (1460-1535), *La sainte Famille*, vers 1490, huile sur bois, 65 x 85,5 cm.
Lyon, Musée des Beaux-Arts.



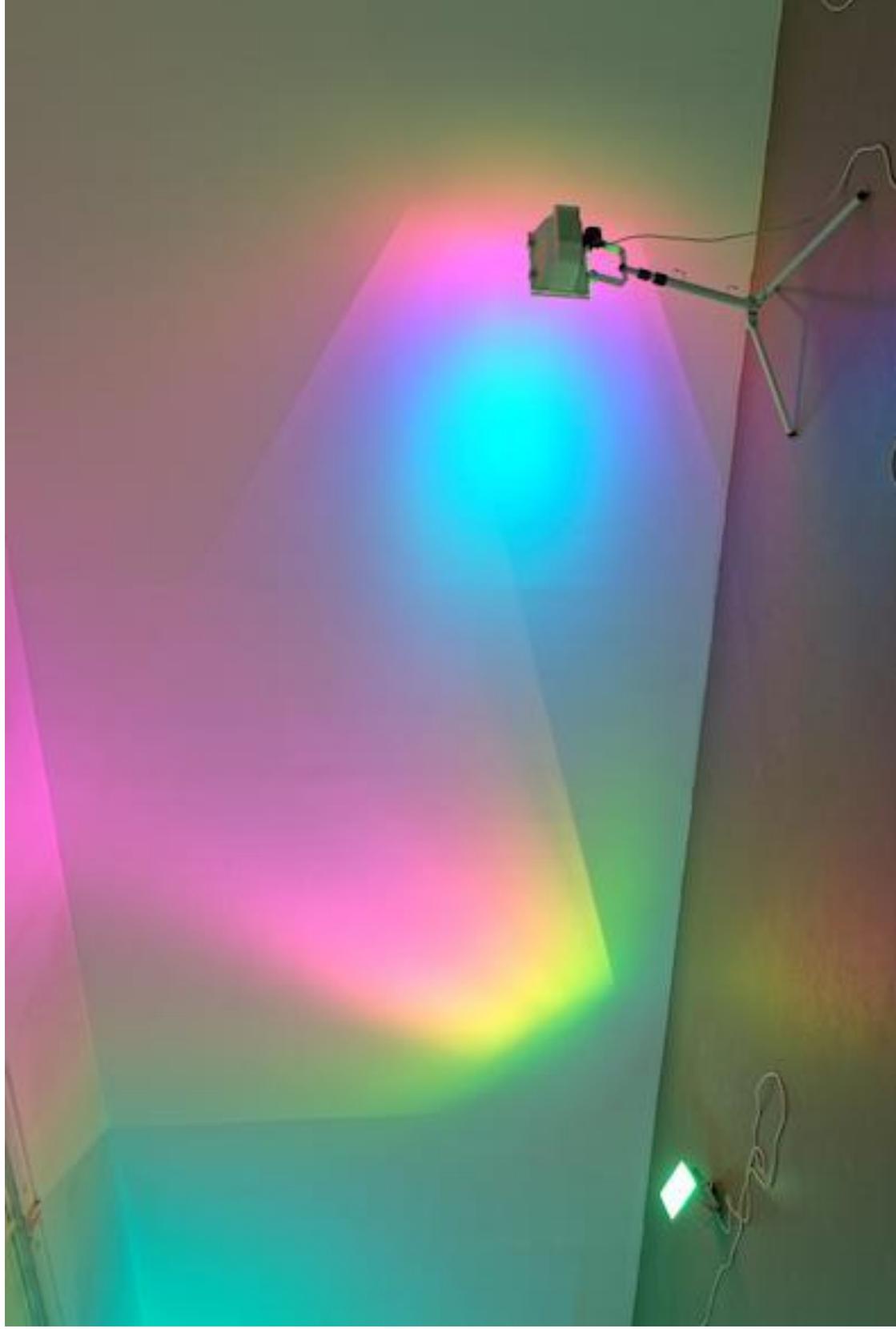
Nicéphore NIEPCE (1765-1833), *Point de vue du Gras*, 1827, héliographie, plaque photographique en étain recouverte de bitume de Judée, 16,2 × 20,3 cm. Austin, Texas, États-Unis d'Amérique, collection du Harry Ransom Center, université du Texas.

Document 3



Le CORBUSIER, Charles-Édouard JEANNERET-GRIS, dit (1887-1965), *Église Saint Pierre, Constellation d'Orion*, lumière naturelle traversant l'architecture, 1973-2006. Firminy.

Document 4



Ann Veronica JANSSENS (1956-), *Hot Pink Turquoise*, 2019, 2 lampes halogène 750/1000 watt, filtre dichroïque couleur, 1 tripode, dimensions variables. Paris, musée de l'Orangerie.

Document issu de la recherche (première partie de l'épreuve)

« La lumière n'a pas une valeur esthétique, qui pourrait croître ou décroître suivant une forme simple. Elle a des valeurs esthétiques, d'ordre divers et d'importance inégale, qui peuvent varier d'une manière indépendante, et que nous devons étudier à part : tel effet d'éclairage nous plaira parce qu'il met en évidence la forme des objets ; tel autre parce qu'il leur donne un charme poétique. Il pourra arriver qu'un effet nous plaise à certains points de vue, nous déplaise à d'autres, que par exemple il se fasse admirer pour sa splendeur mais ne soit pas favorable à la vision distincte ; qu'il stimule notre vitalité mais ne nous présente aucun spectacle qui vaille la peine d'être contemplé.

[...] Avant tout la lumière nous stimule en agissant sur l'organe de la vue. C'est là, pourrait-on dire, la voie d'accès par laquelle elle pénètre dans la conscience et met en jeu, de proche en proche, nos diverses activités psychiques. »

Extrait de : Paul SOURIAU, *L'esthétique de la lumière*, éditions Hachette & Cie, 1913, p. 12.

Né le 21 octobre 1852 à Douai, Paul SOURIAU est décédé le 21 juin 1926 à Nancy. Philosophe français, il est connu pour ses travaux sur la théorie de l'invention et l'esthétique.